

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_07\_141

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le quatre juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 28

- Suppléants : 4

Date de convocation : 28 juin 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 31

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à M. RECEGANT Didier)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CHEVALIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Président rappelle que le bâtiment, siège administratif de la Communauté de Communes a été construit en 1999 et a été agrandi en 2012, et qu'au vu des effectifs actuels, de nombreux bureaux sont partagés, et certains services n'ont pas d'espaces dédiés.

Le fait de réaménager et d'agrandir les locaux du siège administratif afin de permettre d'accueillir dans des conditions de travail satisfaisantes l'ensemble du personnel, et des élus, s'est avéré indispensable.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2194-2 ;

Vu la décision n°2020P\_05\_020 autorisant Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, pour l'extension et le réaménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, avec le cabinet Thibault Pochon Architectes Associés de Fontenay le Comte ;

Vu la décision du Bureau n°2021B\_11\_062 du 10 novembre 2021 validant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

Considérant l'estimation initiale des travaux de 350 000 € HT, et le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 9 juin 2020 au cabinet Thibault Pochon Architectes Associés pour la mission de maîtrise d'œuvre avec un taux d'honoraires de 9.50 % ;

Considérant l'évolution du projet et la modification du programme notamment en matière énergétique avec la mise en place de panneaux photovoltaïques, ainsi que la conjoncture économique relative à la hausse du coût des matériaux ;

Considérant qu'au stade de l'Avant-Projet-Définitif s'élève le coût des travaux était estimé à 460 000 € HT auquel s'ajoute 42 000 € HT pour la croissance verte ;

Considérant que le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre a été fixé par avenant n°1 à 43 000 € HT,

Considérant la volonté de modifier le système de chauffage et climatisation initialement prévu au marché afin d'uniformiser le système en ne conservant qu'un système faisant chauffage et climatisation pour les surfaces existantes et l'extension ;

Considérant la nécessité pour le bureau d'études fluides de reprendre les études, plans, et DPGF ;

Considérant que cette prestation engendre une plus-value d'un montant forfaitaire de 2 500 € HT ;

Considérant qu'un changement d'équipe de maîtrise d'œuvre en cours de projet aurait pour effet de remettre en cause le travail déjà effectué et de retarder la réalisation du projet ;

Considérant que cette modification a pour effet d'engendrer une moins-value relative au coût des travaux ;

Monsieur le Président demande au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°2 fixant le nouveau montant du maître d'œuvre à 45 500 € HT et engendrant une plus-value globale (cumul des deux avenants) de 36,84 % du marché initial,
- de l'autoriser à signer ledit avenant avec le cabinet Thibault Pochon Architectes Associés de Fontenay le Comte.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023 S'LO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_141-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 fixant le nouveau montant du maître d'œuvre à 45 500 € HT et engendrant une plus-value globale (cumul des deux avenants) de 36,84 % du marché initial.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant avec le cabinet Thibault Pochon Architectes Associés de Fontenay le Comte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023 

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_141-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_141-DE

S'LO

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE**  
25 Rue de la Gare  
Oulmes  
85420 RIVES D'AUTISE

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**Thibault POCHON ARCHITECTES ASSOCIES**  
8 Quai Victor Hugo  
85200 FONTENAY LE COMTE  
Tél. 02.51.69.09.95  
[contact@tpaa.fr](mailto:contact@tpaa.fr)  
Siret 33358421700033

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**  
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège de la CCVSA**

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 05/06/2020
- Montant du marché public avant avenant n° 1 :
  - Montant HT du marché initial : **33.250,00 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.  
EXE10 – Avenant (référence du marché public ou de l'accord-cadre)

## D - Objet de l'avenant.

Suite à la modification du programme concernant le mode de chauffage, le cabinet FIB a refait les plans ainsi que les DPGF pour un montant de 2.500 € HT.

Voir nouvelle répartition des honoraires ci-jointe.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 9.750,00 €
- Montant TTC : 11.700,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant :  $\approx 29,32\%$

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2.500,00 €
- Montant TTC : 3.000,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant :  $\approx 7,518\%$

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 45.500,00 €
- Montant TTC : 54.600,00 €
-

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
POCHON Thibault, Gérant	Fontenay-le-Comte, le 8 juin 2023	THIBAUT POCHON ID  <small>Signature numérique de THIBAUT POCHON ID Date : 2023.06.08 16:57:58 +02'00'</small>

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

## REPARTITION DES HONORAIRES

Montant des travaux		460 000 € HT				
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre		43 000,00 € HT				
EMENTS DE MISSIONS	% DU FORFAIT	HONORAIRES	TPAA Architecte	AREST BE Structures	EIC Economiste	FIB BE Fluides
ESQ	5	2 150,00 €	2 150,00 €			
APS	10	4 300,00 €	3 522,00 €	200,00 €	378,00 €	200,00 €
APD / RT	15	6 450,00 €	4 636,00 €	500,00 €	814,00 €	500,00 €
PRO	20	8 600,00 €	4 490,00 €	800,00 €	1 810,00 €	1 500,00 €
EXE partiel / VISA	20	8 600,00 €	5 685,00 €	500,00 €	1 915,00 €	500,00 €
ACT	5	2 150,00 €	1 750,00 €	200,00 €		200,00 €
DET	20	8 600,00 €	7 900,00 €	200,00 €		500,00 €
AOR	5	2 150,00 €	1 950,00 €	100,00 €		100,00 €
Modification du chauffage - Reprise plans et DGPF	FF	2 500,00 €				2 500,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100</b>	<b>45 500,00 €</b>	<b>32 083,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>4 917,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
TVA 20 %		9 100,00 €	6 416,60 €	500,00 €	983,40 €	1 200,00 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>54 600,00 €</b>	<b>38 499,60 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>5 900,40 €</b>	<b>7 200,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_141-DE



THIBAULT  
Signature numérique  
de THIBAULT POCHON  
ID  
POCHON ID  
Date : 2023.06.08  
16:59:37 +02'00'

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) features the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font. To the right of the letters is a stylized blue graphic element consisting of several curved lines that resemble a signature or a wave.

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_141-DE